



- 1. ZONAGE**  
 Limites de zones  
 Ua Nom de zone
- 2. RISQUES NATURELS**  
 --- Axe de ruissellement des eaux pluviales
- 3. PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI**  
 ■ Elément architectural remarquable à protéger (L.151-19 CU)  
 ■ Mur à protéger (L.151-19 CU)
- 4. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER**  
 ■ Haie à préserver (L.151-23 CU)  
 ■ Chemin à préserver (L.151-38 CU)  
 ■ Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)  
 ■ Elément naturel protégé pour son intérêt écologique (L.151-23 CU)  
 ■ Enveloppe d'alerte de zones humides (se reporter aux annexes pour le détail du classement des enveloppes)  
 ■ Zone humide à sauvegarder